

Extrait du UNAPAF

<http://unapaf.fr/apa09>

# apa09

- Départements - Liste départements -



Date de mise en ligne : mercredi 17 janvier 2018

---

UNAPAF

---

# Association Joseph ARTIGUES - Piégeurs Agréés de l'Ariège

<dl class='spip\_document\_24 spip\_documents spip\_documents\_right' style='float:right;'>

## Logo AJAPAA

AJAPAA Créée en 1989

Agréée 'ASSOCIATION de PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT' le 03-02-2000

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié

09000 Foix

Site web : <http://associationdespiegeurs09.e-monsite.com/>

## PRESIDENT

SAULNIER Jean-Claude

Le Barry

09000 Pradières

Tel : 05 61 65 25 61

Mob : 06 82 21 09 69

E-mail : [lebarry@club-internet.fr](mailto:lebarry@club-internet.fr)

## TRESORIERE

LEOTARD Annie

5, chemin de Péchaud

09500 Rieucros

Tel : 05 61 69 93 08

E-mail : [raymond.leotard@orange.fr](mailto:raymond.leotard@orange.fr)

## SECRETAIRE

ROS Xavier

Borde Rouge - Villa Printemps

09100 PAMIERS

Mob : 06 87 81 03 50

E-Mail : [xros@wanadoo.fr](mailto:xros@wanadoo.fr)

**Contact** : Président ou Secrétaire

**Date de l'Assemblée générale 2018** : Dimanche 8 avril 2018

**Lieu de l'Assemblée générale** : MERCUS.

---

Comité de direction du 7 mai 2015

Lors de ce CD le nouveau Bureau Directeur a été formé. En voici la composition :

Président : Jean-Claude SAULNIER

Vices Présidents : Michel DEDIEU, Jacky LARROQUE et Olivier TAPIE

Secrétaire : Xavier ROS

Secrétaire adjoint : Marc MASSAT

Trésorière : Annie LEOTARD

Trésorier adjoint : Michèle SAULNIER

Les autres dirigeants sont : Anne-Marie CAZALE, André et Georges BONZON, Yves DAL-GRANDE, Claude DEGEILH, André DESMEDT, Raymond LEOTARD, Lilian MAURETTE, Pierre MENDAILLE.

---

### Formation des piégeurs

La prochaine formation des piégeurs est programmée les samedis 17 et 24 mars 2018.

Le programme est le suivant :

- samedi 17 mars de 8 h 30 à 12 h 30 : théorie en salle à la FDC de l'Ariège (législation, pièges...)
- samedi 17 mars de 13 h 30 à 18 h : présentation des pièges en situation et manipulation des pièges sur le terrain d'Arabaux
- samedi 24 mars de 8 h 30 à 12 h 30 : fin de la théorie en salle (espèces nuisibles et protégées) - examen théorique
- samedi 24 mars de 13 h 30 à 18 h : questions sur la pratique et examen pratique - résultat. Fin du stage. Les deux journées, les stagiaires partageront un repas convivial avec les moniteurs. Participation pour les 2 repas : 15 Euros (payable sur place)

Pour s'inscrire, contactez la Fédération des chasseurs de l'Ariège (05 61 65 04 02 ou [fdc09@wanadoo.fr](mailto:fdc09@wanadoo.fr)), le Président de l'AJAPAA ([lebarry@club-internet.fr](mailto:lebarry@club-internet.fr) ou 06 82 21 09 69) ou le vice-président chargé de la formation, Michel Dedieu ([michel.dedieu00@orange.fr](mailto:michel.dedieu00@orange.fr))

On peut également s'inscrire sur le site web de l'AJAPAA.

Bulletin d'inscription téléchargeable ci-dessous.

[<a href="IMG/doc/convocation-2-5.doc" title="Word - 43 ko" type="application/msword">](IMG/doc/convocation-2-5.doc "Word - 43 ko")

&mdash; -

Le Schéma Départemental de Gestion cynégétique est validé.

[<a href="IMG/pdf/sdgc\\_2017-2022.pdf" title="PDF - 18.2 Mo" type="application/pdf">](IMG/pdf/sdgc_2017-2022.pdf "PDF - 18.2 Mo")

---

### Arrêté de classement des nuisibles 2015-2018

La procédure a changé depuis 2012. Pour mémoire :

Les espèces sont scindées en 3 groupes :

- les espèces dites "invasives" (ragondin, rat musqué, raton laveur, chien viverrin, vison d'Amérique et bernache du Canada) qui sont classées nuisibles sur tout le territoire national et donc piégeables partout (sauf la bernache).
- les espèces dites "gibiers" (lapin de garenne, pigeon ramier et sanglier) qui peuvent être nuisibles par arrêté

préfectoral. Aucune de ces espèces n'est classée nuisible en Ariège.

- les espèces dites "patrimoniales" (renard, belette, fouine, martre, putois, corbeau freux, corneille noire, étourneau sansonnet, geai des chênes et pie bavarde). Ces espèces sont classées nuisibles par un arrêté ministériel tenant compte plus ou moins (?) des propositions des Préfets. Cet arrêté, signé le 30 juin 2015, a été publié au Journal Officiel du 5 juillet. En Ariège, les espèces suivantes ont été retenues : renard, fouine, martre, corneille noire, geai des chênes et pie bavarde. Si le renard et la corneille peuvent être piégés sur l'ensemble du département en respectant les conditions fixées dans l'arrêté, pour la martre, le geai des chênes et la pie bavarde, il y a des restrictions territoriales. Pour plus de détails, on peut consulter l'arrêté 2015-2018 ci-dessous. [>](IMG/pdf/arrete_g2_ariège.pdf "PDF - 59 ko")

Ou un résumé intégrant les zones à loutres.

[>](IMG/pdf/communes_martre-pie-geai-loutre.pdf "PDF - 89.7 ko")

### Les piégeurs ariégeois dans les écoles

Ce n'est pas pour reprendre leurs études que les piégeurs de l'AJAPAA sont revenus à l'école. C'est pour aller à la rencontre des enfants de l'école primaire et leur montrer les espèces "nuisibles" et pourquoi parfois, il fallait éliminer un animal. Ce message est très bien passé. Un tout petit nous a même dit : "Tu as bien raison de tuer les renards car autrement ils viendraient manger les poules de mon pépé et il ne serait pas content !". Cette expérience a eu lieu à Caumont et au Vernet d'Ariège et elle mérite d'être poursuivie. Merci aux institutrices qui ont montré une ouverture d'esprit pas si courante que cela et aux administrateurs de l'AJAPAA qui ont su captiver l'attention des bambins.



### L'AJAPAA au Collège Lakanal

A la demande du responsable du foyer de cet établissement, l'AJAPAA a, du 14 au 18 avril 2014, présenté une exposition sur le piégeage. Les animaux classés nuisibles en France étaient présentés ainsi que quelques panneaux concernant ceux-ci. Beaucoup ont découvert le chien viverrin et ont pu voir la différence entre la fouine et la martre, le corbeau freux et la corneille noire. De plus, le Président de l'AJAPAA a eu le plaisir de faire un exposé devant 5 classes de sixième pendant cette semaine. A l'écoute des jeunes élèves, il a pu montrer ce qu'était le piégeage et pourquoi il participait au maintien de la biodiversité. En plus de ces élèves, de nombreux élèves et professeurs ont

pu voir l'exposition pendant les heures d'ouverture du foyer. C'est une expérience très enrichissante pour tous.



### **Assemblée générale 2016**

L'assemblée générale 2016 a eu lieu le dimanche 10 avril à La Bastide de Bousignac.

Environ 80 piégeurs avaient fait le déplacement (plus une trentaine de pouvoirs).

Ont pris place à la tribune, MM Alain Fauré, député de l'Ariège, Grégory Balard, maire de La Bastide de Bousignac, Jacques Escande représentant Mme Nicole Quillien, maire de Mirepoix et conseillère départementale, Jacques Karp, président de l'ACCA de La Bastide, Pierre de LaChapelle, représentant M. Tartaglino, directeur départemental de l'ONCFS et Jean Guichou représentant Jean-Luc Fernandez, président de la Fédération des chasseurs.

Le président Jean-Claude Saulnier, a présenté le rapport moral. Il a indiqué les prises de la dernière campagne, la liste des nuisibles du département pour 2015-2018, la non reconduction de la "prime ragondins" par le Conseil régional et divers points en discussion au Parlement (Loi biodiversité, statut de l'animal). Il a insisté sur la nécessité impérieuse de renvoyer des bilans et de recenser des dégâts. On travaille dès maintenant sur les listes 2018-2021. Il a aussi rappelé qu'il est capital de mentionner toutes les captures même si elles concernent des espèces non visées car celles-ci peuvent être considérées comme des prises accidentelles et qu'elles seront utiles pour l'établissement des futures listes. Il pense notamment à la martre, la pie et le geai dans les secteurs où ils ne sont pas classés nuisibles. Il est aussi revenu sur le "piégeage mode de chasse", notion prônée par la FNC et rejetée par les piégeurs.

Le secrétaire Xavier Ros a donné lecture du rapport d'activité.

La trésorière Annie Léotard a fait le point de la situation financière.

Michel Dedieu a indiqué qu'une séance de recyclage était envisagée. Elles seront programmées en fonction des demandes. Il a aussi parlé de la Formation dispensée à une classe du Lycée agricole de Pamiers.

La parole a ensuite été donnée aux invités.

Les Présidents des Associations de piégeurs présentes (Aveyron, Lot, Haute-Garonne, Haute-Pyrénées et Tarn-et-Garonne) sont revenus sur certains points abordés lors de cette AG et ont présenté rapidement ce qui se faisait chez eux.

Jean-Luc Fernandez a rappelé tout l'intérêt que la Fédération apportait au piégeage et son soutien à l'association des piégeurs. Il s'est ensuite inquiété des dispositions législatives en gestation (Loi biodiversité, menaces sur le piégeage).

Alain Fauré a fait une intervention "un peu trop électorale au goût du Président". Il a indiqué qu'il doterait l'AJAPAA d'une somme d'un montant de 1000 Euros pris sur sa réserve parlementaire..

Cette assemblée générale s'est terminée par un apéritif et un repas convivial.

Rendez-vous à l'année prochaine.

### **Arrêté "Loutre"**

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 24 mars 2014 interdit l'usage des pièges de catégories 2 et 5 (exception faite du piège à oeuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres) sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive, dans les secteurs où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée.

La liste des secteurs sur lesquels s'applique cette mesure est fixée par arrêté préfectoral annuel.

Un arrêté en ce sens a été pris le 28 juillet 2015 par le Préfet de l'Ariège. Un nouvel arrêté a été pris le 27 juillet et 2016. Trois nouveaux cours d'eau sont concernés par la présence de la loutre. On le trouvera ci-dessous.

Arrêté loutre

[>](IMG/pdf/2016-07-27_zones_presence_loutre.pdf "PDF - 86.2 ko")